



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 mars 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-douzième session

Point 154 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

## Modalités de financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018

### Note du Secrétaire général

1. Par sa résolution [71/301](#) du 30 juin 2017 sur le financement de la Mission de stabilisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'Assemblée générale a ouvert et mis en recouvrement auprès des États Membres un montant brut de 1 141 848 100 dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (exercice 2017/18).

2. Depuis la publication du budget de la MONUSCO pour l'exercice 2017/18 ([A/71/832](#)), le 8 mars 2017, et l'adoption de la résolution [71/301](#) de l'Assemblée générale, des changements notables survenus dans les paramètres et hypothèses budgétaires ont considérablement modifié la capacité qu'a la Mission de s'acquitter de son mandat. Des ressources additionnelles s'avèrent par conséquent nécessaires.

3. Dans sa résolution [2277 \(2016\)](#) du 30 mars 2016, le Conseil de sécurité a prié la MONUSCO de fournir une assistance technique et un soutien logistique pour la révision des listes électorales. Ainsi que cela lui avait été demandé, la Mission a donné des conseils techniques à la Commission électorale nationale indépendante et apporté un soutien logistique aux fins de la distribution dans l'ensemble du pays du matériel nécessaire à cette mise à jour. Ces activités ont débuté le 31 juillet 2016 et étaient sur le point d'être achevées à la fin du mois de juin 2017, bien que les inscriptions sur les listes électorales n'aient pas encore pu commencer dans les provinces du Kasaï et du Kasaï central du fait de la dégradation des conditions de sécurité. La phase d'inscription a pris fin dans la région du Kasaï le 31 janvier 2018. Selon la Commission, au 13 février 2018, 46,1 millions d'électeurs remplissant les conditions requises avaient été inscrits sur les listes électorales dans l'ensemble du pays. Pendant l'exercice 2017/18, la MONUSCO a continué de fournir un appui logistique et opérationnel ponctuel à la Commission pour l'aider à finir de mettre à jour les listes électorales.



4. Dans sa résolution 2348 (2017) du 31 mars 2017, le Conseil de sécurité a demandé à la MONUSCO de fournir une assistance technique et un soutien logistique dans le cadre du processus électoral, selon qu'il conviendrait et en coordination avec les autorités congolaises, l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs régionaux et internationaux, afin de faciliter le déroulement du cycle électoral, en particulier en engageant un dialogue régulier et portant sur les questions de fond avec la Commission électorale nationale indépendante. Le 5 novembre 2017, la Commission a publié un calendrier électoral, dans lequel elle indiquait que les élections présidentielle et législatives (tenues respectivement aux niveaux national et provincial) auraient lieu en même temps, le 23 décembre 2018. Le calendrier est assorti d'un certain nombre de conditions préalables, dont l'adoption de lois essentielles ainsi que l'élimination de contraintes d'ordre financier et logistique. Le 30 novembre 2017, à la suite de la publication du calendrier électoral et d'une demande officielle d'assistance émanant de la Commission, la MONUSCO a présenté un plan de soutien logistique, qui se fondait sur une répartition des tâches, des hypothèses de base et des risques définis d'un commun accord.

5. Ces derniers mois, diverses menaces ont pesé sur les Casques bleus des Nations Unies et les civils. Après plusieurs attaques violentes perpétrées par des groupes armés contre des installations de l'Organisation, au cours desquelles des soldats de la paix ont été tués ou grièvement blessés, il est nécessaire de rénover les infrastructures critiques de sites de déploiement à haut risque afin d'améliorer le périmètre de sécurité des installations. Ces attaques ont également entraîné une hausse des dépenses au titre des services de santé, notamment des évacuations sanitaires. En outre, à la suite d'une attaque d'envergure menée contre la localité d'Uvira (Sud-Kivu) en septembre 2017, la Mission a dû de nouveau mobiliser deux hélicoptères Mi-24 pour renforcer ses activités de défense de la ville face aux incursions de groupes armés. Ces hélicoptères demeurent indispensables à la protection des civils, dont la Mission est chargée dans le cadre de son mandat, ainsi qu'à celle des Casques bleus et des installations de l'Organisation. Enfin, pour faire face à l'aggravation des risques, renforcer l'efficacité de la force de la Mission, la doter d'un système d'alerte rapide en cas d'attaque et réduire le risque de pertes en vies humaines, il est proposé de déployer en avril 2018 une unité de géolocalisation chargée d'analyser les menaces. Cette unité, qui recueillera des informations, sera en mesure d'identifier et de localiser les groupes armés ciblés et de donner des informations à leur sujet, et fournira à la force de la MONUSCO des renseignements utiles pour agir. La Mission pourra ainsi cibler ses opérations militaires contre les groupes armés dans tout l'est de la République démocratique du Congo.

6. Une réclamation a été adressée à l'Organisation par un fournisseur au sujet d'un contrat daté du 31 juillet 2015 portant sur la livraison de carburant et des services apparentés fournis à la MONUSCO. À l'issue de longues négociations avec le fournisseur, des représentants du Siège et de la MONUSCO sont parvenus à un règlement du litige, estimant que cela était dans l'intérêt de l'Organisation.

7. Au début de l'exercice 2017/18, la Mission a entrepris de recenser les ressources qui revêtaient une moindre importance stratégique pour les priorités redéfinies de la Mission, en tenant compte des tâches prioritaires prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2348 (2017) et de l'examen stratégique de la MONUSCO mené en 2017 et de ses principales priorités. Elle a en particulier procédé à une analyse comparative de ses besoins en moyens de transport aérien et décidé de rapatrier trois hélicoptères d'attaque le 20 mai 2018, compte tenu de l'inadaptation de ces appareils aux opérations menées.

8. Il n'a pas été tenu compte de ces changements dans le budget approuvé pour l'exercice 2017/18. Du fait de ses besoins opérationnels et de ses prévisions de

dépenses, la MONUSCO ne peut faire face à ces coûts supplémentaires avec les ressources existantes et demande, au titre de l'exercice 2017/18, un crédit additionnel d'un montant de 47 922 700 dollars, qui lui permettra de financer l'appui apporté à la mise à jour des listes électorales et aux opérations électorales, ainsi que les dépenses nécessaires à la protection des civils et des soldats de la paix, de régler une réclamation adressée à l'ONU par un fournisseur et de rapatrier trois hélicoptères d'attaque. On trouvera dans le tableau ci-après le détail des dépenses additionnelles prévues.

### Ressources additionnelles nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué	Ressources additionnelles nécessaires	Total
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	26 964,5	–	26 964,5
Contingents	482 541,2	3 077,8	485 619,0
Police des Nations Unies	19 974,7	–	19 974,7
Unités de police constituées	31 537,2	–	31 537,2
<b>Total partiel</b>	<b>561 017,6</b>	<b>3 077,8</b>	<b>564 095,4</b>
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	148 537,7	–	148 537,7
Personnel recruté sur le plan national	98 039,0	–	98 039,0
Volontaires des Nations Unies	20 005,6	548,1	20 553,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	728,2	2 430,7	3 158,9
Personnel fourni par les gouvernements	2 863,1	–	2 863,1
<b>Total partiel</b>	<b>270 173,6</b>	<b>2 978,8</b>	<b>273 152,4</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>			
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	637,0	–	637,0
Voyages	4 736,1	–	4 736,1
Installations et infrastructures	52 495,6	3 000,0	55 495,6
Transports terrestres	16 812,2	4 120,7	20 932,9
Transports aériens	143 246,8	32 614,0	175 860,8
Transports maritimes ou fluviaux	28,8	–	28,8
Communications	20 711,3	–	20 711,3
Informatique	15 270,3	–	15 270,3
Santé	2 266,4	1 200,0	3 466,4
Matériel spécial	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	52 452,4	931,4	53 383,8
Projets à effet rapide	2 000,0	–	2 000,0
<b>Total partiel</b>	<b>310 656,9</b>	<b>41 866,1</b>	<b>352 523,0</b>
<b>Total brut</b>	<b>1 141 848,1</b>	<b>47 922,7</b>	<b>1 189 770,8</b>

Catégorie	Montant alloué	Ressources additionnelles nécessaires	Total
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)
Recettes provenant des contributions du personnel	28 850,5	200,2	29 050,7
<b>Total net</b>	<b>1 112 997,6</b>	<b>47 722,5</b>	<b>1 160 720,1</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 141 848,1</b>	<b>47 922,7</b>	<b>1 189 770,8</b>

9. Le crédit additionnel de 3 077 800 dollars demandé au titre des contingents s'explique par le coût du déploiement, en avril 2018, d'une unité de géolocalisation de 90 personnes chargée d'analyser les menaces et par les frais de rapatriement des trois hélicoptères d'attaque.

10. Le crédit additionnel de 548 100 dollars demandé au titre des Volontaires des Nations Unies est imputable au déploiement, pendant quatre mois et demi, de 38 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, un taux de vacance de postes de 50 % ayant été retenu. Cet effectif se compose de 31 spécialistes des affaires électorales, de 3 logisticiens, de 3 assistants au contrôle des mouvements et de 1 spécialiste des systèmes d'information géospatiale.

11. Le crédit additionnel de 2 430 700 dollars demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'explique par le déploiement, pendant quatre mois et demi, de 62 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 26 P-3 et 28 agents du Service mobile) et de 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national, un taux de vacance de postes de 50 % ayant été retenu. Cet effectif comprend 1 directeur adjoint de la Division des affaires politiques (D-1), 1 spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5), 2 spécialistes hors classe des questions politiques (P-5), 1 logisticien hors classe (P-5), 1 fonctionnaire d'administration (P-4), 1 logisticien (P-4), 1 responsable de secteur (P-4), 18 spécialistes des affaires électorales (P-3), 11 logisticiens (5 P-3 et 6 agents du Service mobile), 3 spécialistes des ressources humaines (1 P-3 et 2 agents du Service mobile), 1 fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3), 1 spécialiste de la sécurité aérienne (P-3), 3 assistants administratifs (Service mobile), 5 assistants aux transports aériens (Service mobile), 5 agents de la régulation des mouvements (Service mobile), 2 assistants au contrôle des mouvements (Service mobile), 1 assistant informaticien (Service mobile), 1 assistant à la gestion des carburants (Service mobile) et 3 assistants aux transports (Service mobile).

12. Ces 58 membres du personnel des services organiques travailleront en étroite collaboration avec le personnel de la Commission électorale nationale indépendante et l'appuieront au moyen d'activités de renforcement de capacités, de formation et d'encadrement, en vue de la tenue d'élections libres, équitables et transparentes, et les 44 membres du personnel d'appui planifieront et coordonneront l'apport au moindre coût d'une aide logistique constante et efficace aux opérations électorales.

13. Le crédit additionnel de 3 000 000 dollars demandé au titre des installations et infrastructures s'explique par le coût des améliorations à apporter en matière de sécurité aux bases opérationnelles de compagnie de Semuliki, de Butembo, de Lubero, de Kamango, de Tshikapa et de l'aéroport de Kananga, notamment la rénovation des murs d'enceinte, des miradors et des portails, ainsi que la remise en état des routes par lesquelles les fournitures et services de soutien sanitaire des forces

sont acheminés, compte tenu des attaques menées par des groupes armés contre les Casques bleus et les installations des Nations Unies.

14. Le crédit additionnel de 4 120 700 dollars demandé au titre des transports terrestres s'explique par la fourniture de carburant à la Commission électorale nationale indépendante, l'objectif étant de faciliter l'inscription d'électeurs dans la région du Kasaï, et par le règlement de la réclamation adressée à l'Organisation des Nations Unies par un fournisseur de carburant et de services apparentés.

15. Le crédit additionnel de 32 614 000 dollars demandé au titre des opérations aériennes est dû au règlement des demandes de remboursement, conformément aux lettres d'attribution, portant sur 14 hélicoptères. Pour faciliter la mise à jour des listes électorales, la Mission a fait appel pendant l'exercice 2016/17 à des services de transport aérien d'un coût de 23,2 millions de dollars qui n'avaient pas été inscrits au budget, et les dépenses correspondantes ont été engagées au cours de l'exercice 2016/17. Le crédit ouvert au titre de l'exercice 2016/17 était assorti de dispositions relatives au règlement des services de transport aérien retenus conformément aux lettres d'attribution. À la date de la clôture des comptes, les services avaient été rendus, mais les lettres d'attribution n'avaient pas été signées. En conséquence, les factures des sociétés privées qui avaient fourni des moyens de transport aérien aux fins de la mise à jour des listes électorales ont été réglées à l'aide des ressources initialement affectées aux sommes à verser au titre des lettres d'attribution. De ce fait, les demandes de remboursement présentées au titre de lettres d'attribution ne sont toujours pas réglées et aucune disposition n'a été prise à cette fin dans le budget de l'exercice 2017/18. Le crédit additionnel demandé s'explique également par les frais de déploiement et d'exploitation de deux appareils de type C-130, qui commenceront à acheminer des véhicules, des engins de manutention et du matériel divers nécessaires aux opérations électorales, ainsi que de la mise en service de trois points d'approvisionnement en carburant à Kindu, Kamina et Gemena, et les frais de location et d'exploitation de deux hélicoptères de type Mi-24.

16. Les ressources additionnelles demandées au titre des services de santé s'expliquent par les frais médicaux et les évacuations sanitaires qui ont fait suite aux attaques menées contre les soldats de la paix.

17. Le crédit additionnel demandé au titre des fournitures, services et matériel divers vise à financer le transfert de Goma à Kinshasa du matériel appartenant aux contingents nécessaire pour appuyer une unité de police constituée, ainsi que le déploiement, pour une période de quatre mois, de 122 vacataires chargés de fournir des services d'appui lors des opérations électorales.

18. La Mission s'est systématiquement employée à redéfinir l'ordre de priorité de ses besoins au titre de l'exercice 2016/17 afin de financer dans la limite des ressources existantes les opérations non prévues au budget qui avaient trait à l'assistance technique et au soutien logistique à apporter au Gouvernement de la République démocratique du Congo aux fins de la révision des listes électorales. Un montant total de 37,3 millions de dollars a été consacré à l'appui aux activités d'inscription des électeurs. La Mission a financé sans dépassement de crédit les dépenses de personnel civil additionnelles (2,5 millions de dollars) correspondant au déploiement pour une période de quatre mois d'un effectif moyen de 18 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 58 Volontaires des Nations Unies. Des achats d'installations préfabriquées, de systèmes de purification de l'eau, de véhicules légers de transport de passagers et de matériel informatique ont été reportés. Afin de faire face aux dépenses liées à l'inscription des électeurs, environ 59 % des crédits ouverts au titre de l'achat d'installations préfabriquées, 54 % de ceux ouverts au titre de l'achat de matériel de traitement de l'eau, 90 % de ceux ouverts au titre de l'achat de véhicules et 62 % de ceux ouverts au titre de l'achat de matériel informatique n'ont pas été

utilisés. La Mission a également financé sans dépassement de crédit les dépenses de carburant supplémentaires. Environ 6,9 millions de litres de carburant d'un coût total de 5,5 millions de dollars ont été utilisés aux fins de l'appui apporté à la mise à jour des listes électorales. Cet appui a été financé au moyen des ressources dont la Mission disposait déjà.

19. Pour l'exercice 2017/18, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 1 141,8 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la MONUSCO. Afin de se conformer au budget approuvé, la Mission a adopté des mesures de réduction et de maîtrise des coûts, y compris le gel de 171 postes. Toutefois, les mesures de contrôle des coûts ont été contrebalancées par un taux de vacance de postes effectif moins élevé que prévu pour le personnel temporaire (12,5 % en moyenne de juillet 2017 à janvier 2018, alors qu'un taux de 50 % avait été retenu lors de l'élaboration du budget) et par des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions pour les membres du personnel recrutés sur les plans international et national.

20. Au cours de l'exercice 2017/18, la Mission devra faire face à l'accroissement des risques de violations des droits de l'homme et des préoccupations relatives à la protection des civils, ainsi qu'au renforcement des dispositions visant à assurer la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies dans le cadre des élections. Elle s'efforce systématiquement de régler ces problèmes et de s'acquitter des tâches supplémentaires énoncées dans la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, notamment les activités relatives à la protection des civils dans le cadre des élections et au renforcement de la constatation et du signalement des violations des droits de l'homme, du rétrécissement de l'espace politique et de tout acte de violence commis dans le cadre des élections.

21. Il convient de noter que, malgré les efforts faits par la MONUSCO pour redéfinir l'ordre de priorité de ses activités et financer celles-ci au moyen des ressources financières existantes, des dépenses additionnelles d'un montant total de 47,9 millions de dollars, nécessaires à l'appui apporté à l'actualisation des listes électorales et aux opérations électorales, à la protection des civils et des soldats de la paix, au règlement d'une réclamation adressée à l'ONU par un fournisseur et au rapatriement de trois hélicoptères d'attaque, ne peuvent être intégralement assurées dans la limite des ressources approuvées pour la Mission au titre de l'exercice 2017/18.

22. Compte tenu des circonstances exposées dans la présente note, l'ouverture du crédit additionnel demandé pour la MINUSCO au titre de l'exercice 2017/18 et la mise en recouvrement du montant correspondant sont essentielles pour que la Mission puisse continuer d'exécuter son mandat.

**23. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission sont les suivantes :**

**a) Ouvrir un crédit de 47 922 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, en sus du crédit de 1 141 848 100 dollars qu'elle a déjà ouvert pour le même exercice et aux mêmes fins dans sa résolution 71/301 ;**

**b) Mettre en recouvrement 35 942 025 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 mars 2018, lesquels s'ajoutent aux 856 386 075 dollars déjà mis en recouvrement pour la même période en application de sa résolution 71/301 ;**

c) **Mettre en recouvrement 11 980 675 dollars, à raison de 3 993 558 dollars par mois, venant s'ajouter aux 856 386 075 dollars devant être mis en recouvrement en application de sa résolution [71/301](#), si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 mars 2018.**

---